

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT-
Siège social : 2, Rue de Turquie 1001- Tunis

La BANQUE DE TUNISIE -BT- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 Décembre 2004 accompagnés de l'avis du Commissaire Aux Comptes Mr. Jeilil BOURAOUI sur les résultats provisoires et les résultats des travaux d'audit annexés à l'avis.

BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003
(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	3.1	8 157	14 727
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	154 713	155 860
Créances sur la clientèle	3.3	1 219 405	1 169 736
Portefeuille-titres commercial	3.4	63 617	41 363
Portefeuille d'investissement	3.5	95 805	84 535
Valeurs immobilisées	3.6	43 257	43 862
Autres actifs	3.7	25 382	46 080
TOTAL ACTIFS		1 610 336	1 556 163
<u>PASSIFS</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.1	50 302	31 208
Dépôts de la clientèle	4.2	985 166	975 593
Emprunts et Ressources spéciales	4.3	242 850	240 934
Autres passifs	4.4	64 303	60 075
TOTAL PASSIFS		1 342 621	1 307 810
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		50 000	50 000
Réserves		136 118	117 865
Autres capitaux propres		49 277	49 277
Résultats reportés		658	988
Résultat de la période		31 662	30 223
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.5	267 715	248 353
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 610 336	1 556 163

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

(*) Le CMF a invité la banque à justifier les retraitements opérés au niveau de l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2003

BT-(Suite)-

ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003
(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
Cautions, Avals et autres garanties données		184 409	219 685
Crédits documentaires	5.1	91 890	70 939
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		276 299	290 624
Engagements de financement donnés	5.2	104 071	62 806
Engagements sur titres		817	595
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		104 888	63 401
Engagements de financements reçus		92 541	31 152
Garanties reçues	5.3	604 079	604 079
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		696 620	635 231

ETATS DE RESULTATS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003
(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
Intérêts et revenus assimilés	6.1	98 220	100 554
Commissions (en produits)	6.2	14 897	13 937*
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	5 311	6 480
Revenus du portefeuille d'investissement		7 746	6 324
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		126 174	127 295
Intérêts encourus et charges assimilées	6.4	44 308	43 651
Commissions encourus		349	169*
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		44 657	43 820
PRODUIT NET BANCAIRE		81 517	83 475
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs	6.5	< 12 307>	< 16 251>
Autres produits d'exploitation		304	266
Frais de personnel		< 18 847>	< 18 048>
Charges générales d'exploitation		< 7 433>	< 7 344>
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		< 5 341>	< 4 857>
RESULTATS D'EXPLOITATION		37 893	37 241
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		206	< 270>
Impôts sur les bénéfices		< 6 437>	< 6 748>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		31 662	30 223
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 662	30 223

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

(*) retraité pour les besoins de la comparabilité

BT-(Suite)-

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003

(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors portefeuille d'investissement)	7.1	117 027	119 952*
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	< 46 694>	< 36 980>*
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		18 358	10 669
Octroi et remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		< 51 730>	< 10 996>
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		6 803	9 757
Titres de placement		2 291	< 17 326>
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		< 24 832>	< 21 932>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		20 180	12 625
Impôts sur les sociétés		< 6 864>	< 5 954>
Flux de trésorerie net provenant/affectés à des activités d'exploitation		34 539	59 815
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 656	6 107
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		< 11 519>	< 8 170>
Acquisitions/cessions sur immobilisations		< 4 710>	< 7 572>
Flux de trésorerie net affectés à des activités d'investissement		< 8 573>	< 9 635>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		-	< 3 000>
Augmentation / diminution ressources spéciales		1 934	9 870
Dividendes versés	7.3	< 12 327>	< 12 280>
Flux de trésorerie net affectés/provenant des activités de financement		< 10 393>	< 5 410>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		15 573	44 903
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		137 796	92 893
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		153 369	137 796

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

* Données retraitées

BT-(Suite)-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS PROVISOIRES**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004****1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :**

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 50 000 KDT, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 5 000 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>MONTANT EN KDT</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Actionnaires tunisiens	37 816	75,63%
Actionnaires étrangers	12 158	24,32%
Divers	26	0,05%
<u>TOTAL</u>	<u>50 000</u>	<u>100%</u>

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2004 ont été établis conformément :

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

2.1.1 La classification des créances :**(i) Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

BT-(Suite)-

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classes 4 et 5)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sont déterminées selon les taux prévus par la note aux banques n°93-23, après déduction des garanties réelles considérées comme valables.

(i) Taux de la provision :

L'application de la note aux banques n° 93-23 conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4 et 5	100 %

Des provisions spécifiques sont constituées individuellement sur les crédits et engagements consentis à la clientèle et complétées par des provisions en couverture des risques non encore identifiés.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

La Banque de Tunisie a choisi de ne pas comptabiliser les intérêts et agios débiteurs lorsqu'il s'agit de créances classées 2, 3, 4 et 5 ; leur suivi est assuré extra-comptablement.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, figurent dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial est composé des :

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

BT-(Suite)-

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction** : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- **Les titres de placement** : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- **Les titres d'investissement** : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons d'équipement et sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles	5 %
Matériel et mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	33 %

2.5 Impôt sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2005, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 85% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2004 à 2006.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :**3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Banque Centrale de Tunisie	2 950	8 333
Caisse dinars et devises	4 078	4 996
Compte courant postal	1 069	1 314
Travellers Chèques	56	84
Monnaies et matières	4	-
	<u>8 157</u>	<u>14 727</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	71 000	93 000
Prêts en devises	16 042	6 647
Prêts aux organismes financiers spécialisés	14 592	26 139
Correspondants étrangers	4 394	3 938
Placements en devises	47 309	25 787
Banques et correspondants en Dinars convertibles	1 334	213
Comptes ordinaires débiteurs des Banques en dinars	-	-
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	38	129
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	4	7
	<u>154 713</u>	<u>155 860</u>

BT-(Suite)-

3.3 Créances sur la clientèle :

Les engagements sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Comptes ordinaires débiteurs	243 099	(1)	228 296
Portefeuille escompte	686 364		651 059
Crédits sur ressources spéciales	237 415	(2)	233 260
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses	102 593		104 267
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	24 716		20 563
Crédits au personnel	7 309		7 197
Créances sur crédit bail	10 760		9 890
Autres crédits à la clientèle	1 999	(3)	2 268
Total brut	1 314 255		1 256 800
Provisions pour crédits à la clientèle	<94 850	> (4)	<87 064 >
Total net	1 219 405		1 169 736

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :*Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.***(3) Autres crédits à la clientèle :**

Le solde de cette rubrique est analysé comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	869	921
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	694	503
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	436	844
	<u>1 999</u>	<u>2 268</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses inscrites au bilan s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2003	87 064
Dotations et reprise exercice 2004	7 786
Annulation sur créances radiées exercice 2004	-
Solde des provisions sur créances au bilan au 31 décembre 2004	<u>94 850</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Titres de transaction	35 067	(i)	11 211
Titres de placement	27 633		29 924
Créances rattachées	917	(ii)	228
	<u>63 617</u>		<u>41 363</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Bons de trésor assimilables	35 067	11 211
Bons de trésor cessibles souscrits	-	-
Bons de trésor cédés auprès du public	-	-
	<u>35 067</u>	<u>11 211</u>

BT-(Suite)-

(ii) Les créances rattachées au portefeuille-titres commercial sont ainsi détaillées :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Intérêts courus et non échus sur bons de trésor	-	-
Intérêts courus et non échus sur BTA	917	228
	<u>917</u>	<u>228</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Titres de participation libérés	85 378	72 872
Titres d'investissement	11 277	12 264
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	366	275
Total brut	<u>97 021</u>	<u>85 411</u>
Provisions pour dépréciations de titres	<1 216 >	<876 >
Total Net	<u>95 805</u>	<u>84 535</u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	75 355	67 885
Acquisitions	6 950	9 972
Cessions et régularisations	<2 320 >	<2 502 >
Valeurs brutes en fin d'exercice	<u>79 985</u>	<u>75 355</u>
Amortissements	<36 728 >	<31 493 >
Valeurs nettes en fin d'exercice	<u>43 257</u>	<u>43 862</u>

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Comptes de régularisation	21 483	(1) 34 610
Siège, succursales et agences	2 912	1 998
Débiteurs divers	987	9 472
	<u>25 382</u>	<u>46 080</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Compensation reçue	18 506	11 519
Agios, débits à régulariser et divers	2 216	18 265
Compte d'ajustement devises	761	4 826
	<u>21 483</u>	<u>34 610</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES :**4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	36 298	20 092
Banques et correspondants étrangers	11 916	10 880
Organismes financiers spécialisés	1 968	192
Dettes rattachées	112	36
Banques et correspondants dinars	8	8
	<u>50 302</u>	<u>31 208</u>

BT-(Suite)-

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Comptes à vue	298 926		326 951
Comptes d'épargne	309 660	(1)	283 609
Comptes à terme et bons de caisse	201 435		208 364
Certificats de dépôts	151 500		119 500
Autres sommes dues à la clientèle	15 595		31 924
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	8 050		5 245
	<u>985 166</u>		<u>975 593</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Comptes spéciaux d'épargne	300 362	(i)	283 509
Comptes épargne logement	7 320		-
Comptes épargne horizon	1 788		-
Comptes d'épargne investissement	58	(ii)	60
Comptes d'épargne actions	132		40
	<u>309 660</u>		<u>283 609</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts pour les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts pour les personnes morales ou physiques pour recevoir des dépôts en vue de la souscription de titres de sociétés devant réaliser des projets agréés.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Ressources extérieures	235 629		233 393
Ressources budgétaires	3 524		3 826
Emprunts obligataires	-		-
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	3 697		3 715
	<u>242 850</u>		<u>240 934</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Comptes de régularisation	51 905	(1)	45 724
Créditeurs divers	7 009		8 642
Provisions pour risques et charges	5 389	(2)	5 709
	<u>64 303</u>		<u>60 075</u>

(1) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Compensation à régler	43 870		38 445
Agios, Crédits à régulariser et divers	8 035		7 279
Ajustement devises	-		-
	<u>51 905</u>		<u>45 724</u>

(2) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2004</u>		<u>31/12/2003</u>
Provisions pour risques et charges	501		1 545
Provision pour créances hors bilan	1 138		764
Provision pour prime d'intéressement	3 750		3 400
	<u>5 389</u>		<u>5 709</u>

BT-(Suite)-

4.5 Situation nette :

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations</u>	<u>31/12/2004</u>
<u>Capital</u>	50 000			50 000
<u>Réserves et report à nouveau</u>	168 130	17 923		186 053
Réserve légale	5 000	-		5 000
Réserve extraordinaire	77 033	16 000		93 033
Prime d'émission	20 000			20 000
Réserve à régime spécial	15 832	2 253		18 085
Report à nouveau	988	<330 >		658
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes et tantièmes distribués</u>		12 300		
<u>Résultat de la période</u>	30 223	< 30 223 >	31 662	31 662
<u>Situation nette</u>	<u>248 353</u>	-	-	<u>267 715</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2003 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2004.

5. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**5.1 Crédits documentaires**

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Ouverture de crédits documentaires	64 985	55 127
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	26 905	15 812
	<u>91 890</u>	<u>70 939</u>

5.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Crédits notifiés et non utilisés	25 164	31 654
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	14 001	31 151
Engagements en faveur des banques résidentes	64 906	1
	<u>104 071</u>	<u>62 806</u>

5.3 Garanties reçues :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Garanties reçues de la clientèle	582 679	582 679
Garanties reçues de l'Etat	21 400	21 400
	<u>604 079</u>	<u>604 079</u>

6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**6.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	92 023 (1)	95 850
Produits sur opérations interbancaires	6 197	4 704
	<u>98 220</u>	<u>100 554</u>

BT-(Suite)-

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Revenus du portefeuille escompte	66 016	69 360
Revenus des comptes débiteurs	22 396	23 129
Commissions sur avals et cautions	2 492	2 561
Produits sur opérations de leasing	1 119	800
	<u>92 023</u>	<u>95 850</u>

6.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Commissions sur comptes	4 480	4 178
Opérations guichets et opérations diverses	1 450	1 852
Opérations sur titres	2 345	2 259
Opérations avec l'étranger	2 322	2 001
Commissions sur moyens de paiement	2 957	2 473
Commissions de gestion	1 343	1 174
	<u>14 897</u>	<u>13 937</u>

6.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Gains nets sur opérations de change	4 296	3 176
Gains nets sur titres de transaction	1 015	3 304
	<u>5 311</u>	<u>6 480</u>

6.4 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	29 863	29 930
Charges sur emprunts et ressources spéciales	13 367	12 699
Charges sur opérations interbancaires	1 078	1 022
	<u>44 308</u>	<u>43 651</u>

6.5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Dotations nettes aux provisions pour créances et titres	8 500 (i)	12 800
Provisions diverses	3 750 (ii)	3 400
Pertes sur créances irrécouvrables	57	51
	<u>12 307</u>	<u>16 251</u>

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2004</u>
Dotation nette aux provisions pour créances	7 786
Dotation nette aux provisions pour titres	340
Dotation nette aux provisions pour engagements hors bilan	374
	<u>8 500</u>

(ii) La dotation aux provisions diverses servira à couvrir la prime d'intéressement à attribuer au personnel au titre du résultat réalisé en 2004.

BT-(Suite)-

7. NOTES RELATIVES À L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**7.1 Produits d'exploitation encaissés**

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Intérêts et revenus assimilés	98 220	100 555
Commissions en produits	14 896	13 937
Gain sur portefeuille titre commercial et autres prdts financiers	5 310	6 480
Ajustement des comptes d'actif	<1 352>	<44>
Ajustement des comptes du passif	<47>	<976>
	<u>117 027</u>	<u>119 952</u>

7.2 Charges d'exploitation décaissées

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<44 658>	<43 821>
Pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières	-	-
Ajustement des comptes d'actif	<4 912>	5 563
Ajustement des comptes du passif	2 876	1 278
	<u><46 694></u>	<u><36 980></u>

7.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2004 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2004.

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et, conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier, nous avons effectué un examen limité des états financiers provisoires de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2004, figurant en annexe.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Tunisie arrêtée au 31 Décembre 2004, en conformité avec le système comptable des entreprises.

Le commissaire aux comptes**Jelil BOURAOUI**

Tunis, le 26 janvier 2005

RESULTATS DES TRAVAUX D'AUDIT

1. Etat des engagements hors bilan :

La valeur des garanties reçues de la clientèle est celle déterminée à l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2003. Ces garanties n'ont pas fait l'objet de mise à jour au 31 Décembre 2004.

2. Retraitement des états financiers 2003 :

Certains postes de l'état de résultat de l'exercice 2003 ont fait l'objet de retraitement pour permettre la comparabilité des états financiers